



Arrêté n°2026-38 du 18 mai 2026 portant création et fixant la composition de la commission académique d'admission en 3^{ème} Prépa-métiers (Guadeloupe et Marie-Galante)

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-172 et D337-173 ;

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel en particulier son article 14 ;

Vu le décret n°2019-176 du 07 mars 2019 relatif à la classe de troisième dite « prépa-métiers » ;

Vu l'arrêté modifié du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège ;

Vu l'arrêté du 10 Avril 2019 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de 3^{ème} dites « Prépa- Métiers » ;

Vu le décret du président de la République en date du 4 juin 2025 portant nomination de Monsieur Gabriele FIONI en qualité de recteur de la région académique de la Guadeloupe, recteur de l'académie de Guadeloupe ;

Vu l'arrêté n°MEN000112844275 du 14 avril 2026 portant fin de fonctions dans l'emploi de secrétaire général d'académie ;

Vu l'arrêté n° 2026-13 du 15 avril 2026 portant intérim de la fonction de secrétaire général de la région académique de Guadeloupe ;

Considérant que la classe de 3^{ème} prépa-métiers s'adresse à des élèves volontaires souhaitant découvrir puis explorer plusieurs environnements professionnels pour construire leur projet d'orientation,

Sur proposition de la secrétaire générale par intérim de la région académique de la Guadeloupe,

ARRÊTE

Article 1^{er} : À compter de la publication du présent arrêté, la commission académique d'admission en 3^{ème} Prépa-métiers (Guadeloupe et Marie-Galante) est composée ainsi qu'il suit :

Titulaires
M. Gabriele FIONI, recteur d'académie, DASEN ou son représentant
Mme. Isabelle RODIN, Inspectrice de l'Education nationale en charge de l'Orientalion (IEN – IO)
Mme. Catherine MARIVAL, Doyenne des IEN – ET – EG Lettres Histoires

Mme. Stéphanie ROLLE, Proviseure du LPO CARNOT – POINTE APITRE (bassin SGT)

Mme. Marlène BOREL, Proviseure du LPO CHEVALIER DE ST GEORGES – LES ABYMES (bassin SGT)

Mme. Jocelyne NESTAR, Proviseure du LP LOUIS DELGRES – LE MOULE (bassin NGT)

M. Michel TILLE Proviseur du LP GERTY ARCHIMEDE – MORNE A L'EAU (bassin NGT)

Mme. Pascale MICHEL-CHANLOT, Proviseure du LDM BERTENE JUMINER – LE LAMENTIN (bassin NBT)

M. Emmanuel BOISDUR, Proviseur du LP PAUL LACAVERE – CAPESTERRE BELLE EAU (bassin SBT)

Mme. Betty SAMSON, directrice de centre d'information et d'orientation (CIO)

Mme. Sendrine DECHERY, Directrice du CIO du Nord Grande Terre

Mme. Aline ROBIN, Directrice du CIO du Nord Basse Terre

Mme. Cynthia ROVELAS, Directrice du CIO du Sud Basse Terre

Mme. Mélanie MAZANIELLO, Coordinatrice du Bassin Sud G-Terre, Principale adjointe du Collège du RAIZET - LES ABYMES

Mme. Monette GOB, Coordinatrice du Bassin Nord Grande Terre, Principale adjointe du Collège Alexandre MACAL – SAINT FRANCOIS

Mme. Anicette GIRONDIN, Coordinatrice du Bassin Nord Basse Terre, Principale du Collège Félix Aladin FLEMIN – DESHAIES

M. Raphaël DUBE, Coordinateur du Bassin Sud Basse Terre, Principal du Collège Joseph PITAT - BASSE TERRE

M. Pascal DESCHAMPS, Représentant des parents d'élèves de la FAPEG

Mme. Myriam ACCAJOU, Secrétaire générale de la FCPE

Mme. Sylvie ROSIER, Représentante des parents d'élèves de l'APEL

Article 2 : Placée sous l'autorité du recteur d'académie, la commission académique d'admission en 3ème Prépa-métiers examine les candidatures d'élèves sur la base du dossier constitué par le(la) chef(ffe) d'établissement et, le cas échéant, propose leur affectation dans une classe de troisième "prépa-métiers".

Article 3 : La secrétaire générale par intérim de la région académique de la Guadeloupe est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques et sera publié sur le site intranet de l'académie.

Fait aux Abymes, le 18 mai 2026

Le Recteur de Région Académique Guadeloupe
Recteur d'Académie
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale
Gabriele FION

